

Journal officiel

de l'Union européenne

C 237



Édition
de langue française

Communications et informations

54^e année
13 août 2011

Numéro d'information Sommaire Page

II *Communications*

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2011/C 237/01	Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection ⁽¹⁾	1
2011/C 237/02	Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection ⁽¹⁾	5
2011/C 237/03	Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection ⁽²⁾	8

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2011/C 237/04	Taux de change de l'euro	9
---------------	--------------------------------	---

FR

Prix:
3 EUR

⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

⁽²⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, sauf en ce qui concerne les produits relevant de l'annexe I du traité

V Avis

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE

Commission européenne

2011/C 237/05

Avis d'expiration prochaine de certaines mesures antidumping 10



II

(Communications)

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 237/01)

Date d'adoption de la décision	29.6.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31950 (N 544/10)
État membre	Espagne
Région	Canarias
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Prórroga del régimen de ayudas NN 22/08 AIEM
Base juridique	Decisión del Consejo de 20 de junio de 2002 relativa al régimen del impuesto AIEM aplicable en las Islas Canarias; ley 20/1991, de 7 de junio, de modificación de los aspectos fiscales del Régimen Económico y Fiscal de Canarias; ley 24/2001, de 27 de diciembre, de Medidas Fiscales, Administrativas y del Orden Social
Type de la mesure	Régime
Objectif	Développement régional
Forme de l'aide	Allégement fiscal
Budget	Dépenses annuelles prévues: 80 Mio EUR
Intensité	25 %
Durée	jusqu'au 31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Dirección General de Tributos Ministerio de Economía y Hacienda Alcalá, 5 28014 Madrid ESPAÑA
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	23.6.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32995 (11/N)
État membre	Hongrie
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Tőkeemelés és befolyásszerzés
Base juridique	2008. évi CIV. törvény a pénzügyi közvetítőrendszer stabilitásának erősítéséről
Type de la mesure	Régime
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie
Forme de l'aide	Autres formes de prises de participation
Budget	Montant global de l'aide prévue: 300 000 Mio HUF
Intensité	—
Durée	1.7.2011-31.12.2011
Secteurs économiques	Intermédiation financière
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Pénzügyminisztérium Budapest József nádor tér 2-4. 1051 MAGYARORSZÁG/HUNGARY
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	28.6.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33001 (11/N) A
État membre	Danemark

Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Prolongation and extension of the winding-up scheme
Base juridique	Lov om håndtering af nødlidende pengeinstitutter (lov nr. 721 af 25. juni 2010)
Type de la mesure	Régime
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie
Forme de l'aide	Subvention directe, Garantie
Budget	—
Intensité	—
Durée	1.7.2011-31.12.2011
Secteurs économiques	Intermédiation financière
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Økonomi- og Erhvervsministeriet Slotholmsgade 12 1216 København K DANMARK
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	28.6.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33008 (11/N) & SA.32946 (11/N)
État membre	Pologne
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Czwarte przedłużenie i rozszerzenie zakresu programu wspierania finansowania banków w Polsce
Base juridique	Ustawa z dnia 12 lutego 2009 r. o udzielaniu przez Skarb Państwa wsparcia instytucjom finansowym
Type de la mesure	Régime
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie
Forme de l'aide	Garantie
Budget	Dépenses annuelles prévues: 50 000 Mio PLN

Intensité	—
Durée	1.7.2011-31.12.2011
Secteurs économiques	Intermédiation financière
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Minister właściwy do spraw finansów publicznych, Ministerstwo Finansów ul. Świętokrzyska 12 00-916 Warszawa POLSKA/POLAND
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

—————

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 237/02)

Date d'adoption de la décision	13.7.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31947 (N 540/10)
État membre	Pologne
Région	Świętokrzyskie
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Pomoc restrukturyzacyjna na rzecz PKS Busko Zdrój
Base juridique	Ustawa z dnia 30 sierpnia 1996 r. o komercjalizacji i prywatyzacji – art. 56 ust. 1 pkt 2. 2 Ustawa z dnia 29 kwietnia 2010 r. o zmianie ustawy o komercjalizacji i prywatyzacji oraz ustawy – Przepisy wprowadzające ustawę o finansach publicznych – art. 5. 3 Ustawa z dnia 8 sierpnia 1996 r. o zasadach wykonywania uprawnień przysługujących Skarbowi Państwa – art. 2b. 4 Rozporządzenie Ministra Skarbu Państwa z dnia 6 kwietnia 2007 r. w sprawie pomocy publicznej na ratowanie i restrukturyzację przedsiębiorców
Type de la mesure	Aide individuelle
Objectif	Restructuration d'entreprises en difficulté
Forme de l'aide	Autres formes de prises de participation
Budget	Dépenses annuelles prévues: 3 Mio PLN Montant global de l'aide prévue: 3 Mio PLN
Intensité	50 %
Durée	—
Secteurs économiques	Transports, autres transports terrestres
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Minister Skarbu Państwa ul. Krucza 36/Wspólna 6 00-522 Warszawa POLSKA/POLAND
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	28.6.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32936 (N/11)
État membre	Hongrie
Région	—

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Rendkívüli esemény (2010 októberében bekövetkezett vörösiszapalumí-nium-baleset) által okozott károk enyhítését célzó állami támogatás
Base juridique	A belügyminiszter .../2011. (...) BM rendelete a Katasztrófa elhárítási céllelőirányzatok 2011. évi felhasználásáról
Type de la mesure	Régime
Objectif	Compensation de dommages causés par des calamités naturelles ou par d'autres événements extraordinaires
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Dépenses annuelles prévues: — Montant global de l'aide prévue: 1 800 Mio HUF
Intensité	100 %
Durée	jusqu'au 31.12.2011
Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	A Magyar Köztársaság Külügyminisztériuma Budapest Bem rakpart 47. 1027 MAGYARORSZÁG/HUNGARY
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	7.7.2011	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32996 (11/N)	
État membre	Espagne	
Région	Galicia	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Ayuda a los silvicultores afectados por la plaga del nematodo de la madera del pino <i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	
Base juridique	Decreto 10/2011, de 28 de enero por el que se declaran de utilidad pública la erradicación del organismo de cuarentena del nematodo del pino <i>Bursaphelenchus xylophilus</i> (Steiner et Bühner) Nickle et al., y se ordenan medidas para evitar su propagación (DOG nº 24 de 4 de febrero de 2011). Corrección de errores del anterior decreto	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Maladies des végétaux, sylviculture	
Forme de l'aide	Services subventionnés	
Budget	Budget global: 1,45 EUR (million) Budget annuel: 1,30 EUR (million)	
Intensité	100 %	
Durée	jusqu'au 31.12.2013	

Secteurs économiques	Sylviculture et exploitation forestière
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Consejero del Medio Rural Edificio Administrativo San Caetano, s/n 15781 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, sauf en ce qui concerne les produits relevant de l'annexe I du traité)

(2011/C 237/03)

Date d'adoption de la décision	7.7.2011	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32996 (11/N)	
État membre	Espagne	
Région	Galicia	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Ayuda a los silvicultores afectados por la plaga del nematodo de la madera del pino Bursaphelenchus xylophilus	
Base juridique	Decreto 10/2011, de 28 de enero por el que se declaran de utilidad pública la erradicación del organismo de cuarentena del nematodo del pino Bursaphelenchus xylophilus (Steiner et Bühner) Nickle et al., y se ordenan medidas para evitar su propagación (DOG nº 24 de 4 de febrero de 2011). Corrección de errores del anterior decreto	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Maladies des végétaux, sylviculture	
Forme de l'aide	Services subventionnés	
Budget	Budget global: 1,45 EUR (million) Budget annuel: 1,30 EUR (million)	
Intensité	100 %	
Durée	jusqu'au 31.12.2013	
Secteurs économiques	Sylviculture et exploitation forestière	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Consejero del Medio Rural Edificio Administrativo San Caetano, s/n 15781 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾

12 août 2011

(2011/C 237/04)

1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,4250	AUD	dollar australien	1,3780
JPY	yen japonais	109,07	CAD	dollar canadien	1,4063
DKK	couronne danoise	7,4491	HKD	dollar de Hong Kong	11,1099
GBP	livre sterling	0,87635	NZD	dollar néo-zélandais	1,7223
SEK	couronne suédoise	9,2376	SGD	dollar de Singapour	1,7271
CHF	franc suisse	1,0984	KRW	won sud-coréen	1 539,62
ISK	couronne islandaise		ZAR	rand sud-africain	10,2383
NOK	couronne norvégienne	7,8260	CNY	yuan ren-min-bi chinois	9,1129
BGN	lev bulgare	1,9558	HRK	kuna croate	7,4543
CZK	couronne tchèque	24,186	IDR	rupiah indonésien	12 200,31
HUF	forint hongrois	273,68	MYR	ringgit malais	4,2779
LTL	litas lituanien	3,4528	PHP	peso philippin	60,621
LVL	lats letton	0,7093	RUB	rouble russe	41,5525
PLN	zloty polonais	4,1518	THB	baht thaïlandais	42,679
RON	leu roumain	4,2835	BRL	real brésilien	2,3037
TRY	lire turque	2,5346	MXN	peso mexicain	17,5140
			INR	roupie indienne	64,6170

⁽¹⁾ Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
COMMERCIALE COMMUNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Avis d'expiration prochaine de certaines mesures antidumping

(2011/C 237/05)

1. La Commission européenne fait savoir que, sauf s'il est procédé à un réexamen selon la procédure définie ci-dessous, les mesures antidumping mentionnées ci-après expireront à la date figurant dans le tableau reproduit ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement d'exécution (UE) n° 512/2010 du Conseil du 14 juin 2010 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de nitrate d'ammonium originaire d'Ukraine.

2. Procédure

Les producteurs de l'Union peuvent présenter une demande de réexamen par écrit. Cette demande doit contenir suffisamment d'éléments de preuve indiquant que l'expiration des mesures favoriserait probablement la continuation ou la réapparition du dumping et du préjudice.

Si la Commission décide de réexaminer les mesures en question, les importateurs, les exportateurs, les représentants du pays exportateur et les producteurs de l'Union auront la possibilité de développer, de réfuter ou de commenter les points exposés dans la demande de réexamen.

3. Délai

Les producteurs de l'Union peuvent présenter par écrit une demande de réexamen au titre du règlement précité et la faire parvenir à la Commission européenne, Direction générale du commerce (unité H-1), N-105 4/92, 1049 Bruxelles, Belgique ⁽¹⁾, à partir de la date de publication du présent avis et au plus tard trois mois avant la date indiquée dans le tableau ci-dessous.

4. Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009 ⁽²⁾.

Produit	Pays d'origine ou d'exportation	Mesures	Référence	Date d'expiration ⁽¹⁾
Nitrate d'ammonium	Ukraine	Droit antidumping Engagement	Règlement d'exécution (UE) n° 512/2010 du Conseil (JO L 150 du 16.6.2010, p. 24) Décision 2008/577/CE de la Commission (JO L 185 du 12.7.2008, p. 43)	17.6.2012

⁽¹⁾ La mesure expire à minuit le jour indiqué dans cette colonne.

⁽¹⁾ Fax +32 22956505.

⁽²⁾ JO L 343 du 22.12.2009, p. 51.

Prix d'abonnement 2011 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 100 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	770 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	400 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

